

**N° 259.** — *ARRÊTÉ du 21 septembre 1876 approuvant divers actes relatifs à la vente du domaine d'Atimaono.*

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Iles de la Société,

Vu l'arrêté du 30 juillet 1863 portant institution de la caisse agricole, ensemble les arrêtés des 10 avril 1866, 17 janvier 1868 et 15 octobre 1873 ;

Vu la décision rendue en Conseil d'administration dans la séance du 27 juin 1876 ;

Vu l'acte en date du 18 septembre 1876 portant vente par M. Merlhes à la caisse agricole du domaine d'Atimaono et du droit au bail de terres sises à Teahupoo ;

Vu l'acte en date du même jour par lequel la caisse agricole vend ledit domaine d'Atimaono, ainsi que le droit au bail de Teahupoo, à MM. Guillausse, Robin, Martiny, Cardella, Laharrague et Merlhes ;

Vu l'article 33 de l'instruction ministérielle du 26 juin 1860 ;

Sur le rapport de l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur ;  
Le Conseil d'administration entendu,

**AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Sont approuvés :

1<sup>o</sup> L'acte au rapport de M<sup>e</sup> Vincent, notaire à Papeete, en date du 18 septembre 1876, portant vente par M. Jean-Joseph-Sylain Merlhes, receveur des postes et propriétaire, à la caisse agricole, représentée par M. Adam Kulczycki, secrétaire-trésorier de ladite caisse, des terres formant le domaine d'Atimaono, connu sous le nom de « Terre-Eugénie » ou « Plantation d'Atimaono, » ensemble les constructions y édifiées ; ledit acte portant également vente par M. Merlhes à la caisse agricole du droit au bail, pour une période de soixante-huit années environ, de parcelles de terres sises dans le district de Teahupoo ; les deux ventes consenties ensemble pour le prix principal de 127,595 fr. 20 c. ;

2<sup>o</sup> L'acte en date du 18 septembre 1876, au rapport de M<sup>e</sup> Vincent, notaire à Papeete, portant vente par la caisse agricole, représentée par M. Adam Kulczycki, secrétaire-trésorier de ladite caisse, à MM. :

1<sup>o</sup> Charles-Jean-François Guillausse, médecin principal de la marine en retraite et propriétaire ;

2<sup>o</sup> Joseph Laharrague, négociant et propriétaire ;

BULL. OFF. N° 9.—ANNÉE 1876.